



Vous êtes titulaire du diplôme national du brevet ou d'une qualification équivalente ?

Optez pour le concours de catégorie C des ministères financiers, et devenez AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES !

Depuis 2008, vous pouvez présenter le concours externe d'agent de constatation des douanes dans le cadre d'un **concours commun**, organisé conjointement par la direction générale des finances publiques, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et la direction générale des douanes et droits indirects.

Il n'existe pas de programme spécifique de révision : les connaissances sont celles requises à la fin du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement professionnel de niveau V.

Au moment de votre inscription, en fonction des places offertes, vous devrez choisir de concourir soit dans la branche « administrative », soit dans la branche « surveillance » :

- Si vous choisissez la branche « administrative », vous devrez classer par ordre de préférence chacune des administrations (direction générale des douanes et droits indirects, direction générale des finances publiques, direction générale de la concurrence, de la consommation et répression des fraudes,) pour lesquelles des postes sont ouverts. Ces vœux sont modifiables jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Attention ! En cas de réussite au concours commun, votre affectation définitive dans l'une des directions ci-dessus dépendra de ces vœux, mais aussi de votre **rang de classement au concours**.

- Si vous choisissez la branche « surveillance », vous devrez passer une épreuve supplémentaire d'exercices physiques et deviendrez agent de constatation des douanes de la branche de la surveillance.

Comme agent de constatation des douanes, vous exercerez vos fonctions dans l'une des deux branches d'activité de la douane, ce qui vous offre des possibilités de parcours professionnels variés et évolutifs.

■ **DANS LA BRANCHE DU CONTROLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**, accessible en faisant le choix « **branche administrative** » lors de votre inscription au concours commun, vous travaillerez le plus souvent en équipe et au contact du public : suivi et contrôle des opérations du commerce international, travail sur documents en entreprise dans le secteur des contributions indirectes (tabacs et alcools, métaux précieux, produits pétroliers), perception de taxes sectorielles (sur les poids lourds, les navires de plaisance etc.).

■ **DANS LA BRANCHE DE LA SURVEILLANCE**, accessible en faisant le choix « **branche surveillance** » lors de votre inscription au concours commun, vous serez tenu au port de l'uniforme et d'une arme de service et travaillerez au contact du public, pour des missions de lutte contre la fraude (trafics de contrefaçons, de stupéfiants, d'espèces animales ou végétales protégées, de marchandises prohibées ou fortement taxées, etc.).

Une bonne condition physique est nécessaire à l'accomplissement de ces fonctions de terrain.

Selon le type de brigade dans laquelle vous serez affecté, les missions proposées différeront :

- **en brigade de surveillance extérieure (BSE)**, vous serez chargé de la surveillance aux postes frontières extérieurs de l'Union européenne (ports, gares et aéroports à trafic international, frontières suisse et andorrane) et dans les DOM-COM. Vous contrôlerez des voyageurs à un point fixe de la frontière extracommunautaire ;
- **en brigade de surveillance intérieure (BSI)**, vous serez chargé de la surveillance d'une zone du territoire national et effectuerez, en particulier, des contrôles routiers et autoroutiers.

Travaillant toujours en équipe, votre mission sera, selon le vecteur d'intervention (aéroportuaire, portuaire, routier, etc.), de sélectionner des moyens de transport, de contrôler des personnes, marchandises et capitaux.

Vous pourrez, sous certaines conditions (obtention d'une qualification), exercer des fonctions de **spécialiste** (maître de chien pour la détection des stupéfiants ou bien des armes et explosifs, technicien ou opérateur radio, mécanicien, marin, etc.).

Les perspectives d'évolution sont diversifiées au sein de l'administration des douanes et droits indirects. Vous pourrez accéder aux grades supérieurs de contrôleur, puis d'inspecteur, par concours ou par promotion au mérite.

Vous percevrez, en chiffres bruts annuels (base année 2015), dès l'affectation en sortie d'école, **25 000 €** dans la branche des opérations commerciales ou **26 500 €** dans la branche de la surveillance (primes incluses).

■ **POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE À TITRE EXTERNE AU CONCOURS COMMUN**, vous devez obligatoirement :

- Pour l'accès à la branche administrative, posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un des Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse. Toutefois, l'accès à certains emplois est réservé aux seuls titulaires de la nationalité française, ces emplois étant liés à l'exercice de prérogatives de puissance publique ou inséparables de l'exercice de la souveraineté nationale. Pour l'accès à la branche de la surveillance, l'attention est appelée sur le fait que les emplois de cette branche peuvent comporter une participation à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État réservée aux candidats de nationalité française ;
- jouir de l'intégralité de vos droits civiques et être en position régulière au regard des dispositions du code du service national ; les mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- pour tous les candidats à un emploi d'agent de constatation des douanes : satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement ;
- pour les agents de la branche de la surveillance, remplir les conditions d'aptitude physique particulières exigées pour l'exercice des fonctions (déclaration d'aptitude au service actif par un médecin agréé) ;
- être titulaire du brevet d'études du premier cycle du second degré (Diplôme National du Brevet, CAP, BEP) ou d'un diplôme reconnu équivalent, ou bien justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui exercé par un agent de constatation des douanes (Cf. nomenclature PCS-ESE 2003 de l'INSEE). A noter que ces conditions de diplômes ou d'expérience professionnelle ne sont pas opposables aux mères et pères d'au moins trois enfants, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau (reconnus par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports).

RAPPEL ! Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir.

■ **Pour faire acte de candidature à titre interne**, vous devez obligatoirement :

- remplir les conditions indiquées aux trois premiers tirets du concours externe ;
- être fonctionnaire ou agent de droit public de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, militaire ou agent en fonction dans organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.
- justifier d'une année de services publics effectifs (services civils ou militaires) au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

REMARQUE : depuis 2012 les services accomplis en qualité de militaire sont reconnus pour faire acte de candidature à titre interne.

■ **Le concours commun de catégorie C se déroule en trois phases :**

1. **Une épreuve écrite de pré-admissibilité**, consistant en un questionnaire à choix multiples destiné à vérifier vos connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et de grammaire, vos connaissances générales en mathématiques, ainsi que vos capacités de raisonnement - **Durée 1h30 - Coefficient 1**
 2. **Une épreuve écrite d'admissibilité**, consistant en la résolution de cas pratiques permettant de vérifier votre aptitude à présenter les éléments d'un dossier et pouvant aussi comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres - **Durée 3h - Coefficient 2**
- ATTENTION : les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se tiennent le même jour.**
3. **Une épreuve orale d'admission**, à savoir un entretien avec un jury permettant d'apprécier vos motivations et vos aptitudes à exercer les fonctions dans le corps choisi au sein du ministère - **Durée 20 mn - Coefficient 2**

■ **Si vous avez opté pour la branche « surveillance », s'ajoutera une épreuve d'admission obligatoire d'exercices physiques comportant deux tests d'endurance musculaire (pompes et gainage) et deux courses (60 mètres et 2000 mètres) - Coefficient 1.**

A noter : le barème de ces épreuves sportives est disponible sur le site Internet de la douane www.douane.gouv.fr, rubrique « Emploi – Recrutement / Agent de constatation des douanes (catégorie C).

NOTA : toute note inférieure à 5 sur 20 à une seule épreuve, avant application des coefficients, est éliminatoire.

Pour en savoir plus : Site Internet : www.economie.gouv.fr/recrutement
Courriel : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. : 0810 873 767 (de 8h30 à 16h30 – coût d'un appel local)

Après votre réussite au concours d'agent de constatation des douanes

Vous serez nommé agent de constatation stagiaire des douanes et suivrez une formation d'un an comprenant un cycle d'enseignement professionnel d'environ 3 mois à l'Ecole nationale des douanes de la Rochelle, suivi d'une formation pratique dans les services.

A l'issue de cette année de stage, et sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances, vous serez titularisé en tant qu'agent de constatation des douanes de 1^{ère} classe.



Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des Deux Communes - 93558 MONTREUIL Cedex
Internet : <http://www.douane.gouv.fr>
Infos Douane Service 0 811 20 44 44 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)
AVRIL 2016

